

Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Procès-verbal

Séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 9 juillet 2018, 19 h, 175, rue Kildare (Parc des Saphirs)

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

N° de résolution ou annotations

En présence de M. Jean Giroux (district 1), Mme Laurie Thibeault-Julien (district 2), M. Jimmy Laprise (district 3), M. Francis Côté (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et Mme Édith Couturier (district 6).

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Carl Thomassin.

En présence de la greffière, Mme Caroline Nadeau, avocate, et du directeur général, M. Marc Proulx.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 253-07-18

Ouverture de la séance

À 19 h, le maire, M. Carl Thomassin, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

2. 254-07-18

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

Dispositions préliminaires

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juin 2018

Adoption des comptes

4. Adoption des comptes

Suivi

5. Suivi des correspondances
6. Mot du conseil municipal

Dépôt

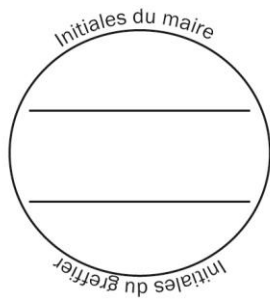
7. Dépôt du rapport du maire - Faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport de l'auditeur externe

Règlements

8. Avis de motion et présentation du projet de Règlement 842-18 - *Règlement concernant les brûlages extérieurs modifiant le Règlement 703-13*
9. Avis de motion et présentation du projet de Règlement 843-18 - *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 6 000 \$ pour effectuer des travaux d'entretien hivernal et de déneigement sur le chemin de l'Espoir, pour les années 2018 à 2021, remboursable sur 3 ans*
10. Avis de motion et présentation du projet de Règlement 844-18 - *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 70 000 \$ pour effectuer des travaux d'entretien hivernal et de déneigement sur la rue du Grand-Fond, pour les années 2018 à 2021, remboursable sur 3 ans*
11. Avis de motion et présentation du projet de Règlement 845-18 - *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 16 500 \$ pour effectuer des travaux d'entretien hivernal et de déneigement sur les rues Lortie et Saint-Charles, pour les années 2018 à 2021, remboursable sur 3 ans*
12. Avis de motion et présentation du projet de Règlement 846-18 - *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 31 500 \$ pour effectuer des travaux d'entretien hivernal et de déneigement sur les rues des Neiges et des Outardes, pour les années 2018 à 2021, remboursable sur 3 ans*
13. Avis de motion et présentation du projet de Règlement 847-18 - *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 33 000 \$ pour effectuer des travaux d'entretien hivernal et de déneigement sur la rue des Remous, pour les années 2018 à 2021, remboursable sur 3 ans*
14. Avis de motion et présentation du projet de Règlement 848-18 - *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 64 000 \$ pour effectuer des travaux d'entretien hivernal et de déneigement sur la rue Rivemont, pour les années 2018 à 2021, remboursable sur 3 ans*
15. Avis de motion et présentation du projet de Règlement 849-18 - *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 37 000 \$ pour effectuer des travaux d'entretien hivernal et de déneigement sur les rues Saint-Georges et Le Rossignol, pour les années 2018 à 2021, remboursable sur 3 ans*
16. Adoption du projet de Règlement 840-18 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), abrogeant et remplaçant le Règlement 712-14*
17. Adoption du Règlement 841-18 - *Règlement régissant le fonctionnement de la bibliothèque municipale, abrogeant et remplaçant le Règlement 572-08*

Urbanisme

18. Demande de PIIA - 434, avenue Sainte-Brigitte (ajout d'une porte extérieure sur un



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

immeuble en zone mixte)

19. Demande de PIIA – 339, avenue Sainte-Brigitte (installation d'une enseigne)
20. Demande de PIIA – 150, rue Kildare (installation d'une enseigne)
21. Demande de PIIA - 20, rue du Domaine (installation d'une enseigne communautaire)
22. Demande de PIIA – 354, rue Auclair (construction en zone de contrainte visuelle)
23. Demande de PIIA – 354, rue Auclair (aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés)
- N° de résolution ou annotations 24. Demande de dérogation mineure - 906, avenue Sainte-Brigitte (marge avant d'un bâtiment principal)
25. Demande de dérogation mineure - 179, avenue Sainte-Brigitte (marge latérale d'un bâtiment principal)
- Approvisionnement**
26. Adjudication à *Sotraco* pour des travaux de dragage du lac Goudreault et d'ajout d'une borne sèche
27. Adjudication à *RaySource* pour l'acquisition d'étagères pour la bibliothèque
- Loisirs**
28. Subvention dans le cadre du programme d'aide à la jeunesse
- Ressources humaines**
29. Nomination de Mme Marie-Alexandre Girard-Deschênes à titre d'inspectrice en bâtiment, temporaire, à temps plein pour le remplacement d'un congé de maternité
30. Modification de la lettre d'entente 2018-01 intervenue entre la Ville et le syndicat, section locale 4944
31. Motion de félicitations pour les 25 années de service actif de M. Louis Bouchard
- Autorisation de signature**
32. Autorisation de signature – Protocole d'entente « Domaine de la Petite Europe, phase 1 »
33. Ratification de l'entente relative aux travaux du Domaine Sainte-Brigitte-sur-le-Golf, phase 4
- Divers**
34. Nomination des élus sur divers comités
- Période de questions**
35. Période de questions
- Dispositions finales**
36. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. 255-07-18 Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juin 2018 Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018;
- D'autoriser le maire et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

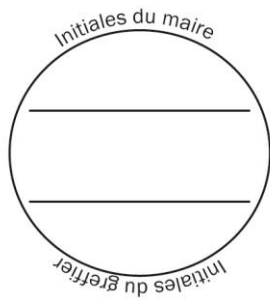
M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. 256-07-18 **ADOPTION DES COMPTES** **Adoption des comptes** Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

- De recevoir les comptes produits en date du 6 juillet 2018, d'une somme de 1 286 434.16 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

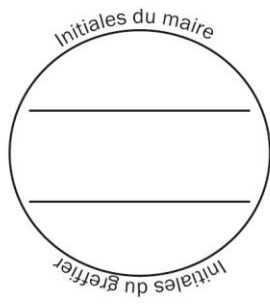
EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 9 JUILLET 2018	
AIM Éco-Centre	657.66 \$
Air liquide Canada inc.	449.58 \$
Akifer	4 660.18 \$
Antoine Morneau Richard	12.00 \$
Applied Industrial Technologies	356.63 \$
AquaZach inc.	5 493.51 \$
Arde! Électrique inc.	2 069.36 \$
Aréo-Feu ltée	3 276.07 \$
ARPO Groupe Conseil	13 837.25 \$
Asphalte Lagacé Ltée	2 575.30 \$
Association du Hockey mineur de Beauport	2 000.00 \$
Atelier de Carrosserie D.L.	6 434.09 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

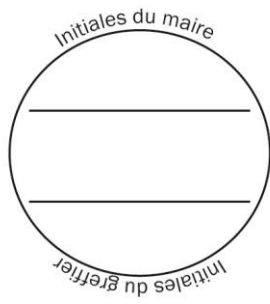
Atelier d'Usinage Chauveau Inc	183.85 \$
Audrey Girard	147.00 \$
Batteries Expert	346.89 \$
Beauport Nissan	3 004.54 \$
Bell Mobilité Cellulaire	829.05 \$
Benoit Beaulieu	969.98 \$
Billy Martin	600.00 \$
Bilodeau Chevrolet-Buick-GMC	21.39 \$
Blouin Stéphanie	125.00 \$
Boivin & Gauvin Inc	2 080.12 \$
BZ inc.	3 064.08 \$
C.A.F. Fortier excavation	726 006.92 \$
C.C.A.P.	376.89 \$
Camions international Élite Ltée	89.68 \$
Canac	4 158.22 \$
Capitale Hydraulique	69.21 \$
Carquest	246.33 \$
Castonguay Charles-Émiles	150.00 \$
Castonguay Thomas	225.00 \$
Catherine Brideau	13.00 \$
Chantal Potvin	75.00 \$
Christine Bernard	15.75 \$
Christine Levasseur	27.38 \$
Cinéplex	1 377.00 \$
Climpro	888.19 \$
Commission Scolaire des Trois-Lacs	662.82 \$
CONFIAN	2 544.05 \$
Construction B.M.L., Division de Sintra inc., Québec-Beauce	13 319.38 \$
Construction C.R.D. inc.	1 000.00 \$
Construction Lemyre Carrier inc.	459.02 \$
Construction Richard Chabot inc.	1 000.00 \$
Construction Richard Chabot inc.	1 000.00 \$
Construction S.R.B. scc	292.96 \$
Cynthia Meilleur	12.00 \$
Dan électrique	692.78 \$
Desharnais centre du camion	2 217.45 \$
Desjardins Auto Collection	303.35 \$
Deveau, Gagné, Lefebvre, Tremblay & Associés	6 177.67 \$
Diane Vézina	13.00 \$
Dicom Express	94.46 \$
Distribution Michael Prévost	435.40 \$
Distribution sports et loisirs G.P. inc.	1 723.37 \$
Drolet ressort inc.	360.74 \$
Durocher Charles	500.00 \$
Du-So pièces d'auto inc.	620.79 \$
Éco-vert entretien paysager inc	1 286.32 \$
Emco Ltée	1 084.22 \$
Employé # 165	106.30 \$
Employé # 311	485.70 \$
Employé # 337	100.46 \$
Employé # 420	468.16 \$
Employé # 433	80.52 \$
Employé # 435	13.00 \$
Employé # 443	1 090.00 \$
Employé # 500	51.36 \$
Employé # 517	588.28 \$
Employé # 585	162.86 \$
Employé # 609	26.25 \$
Employé # 617	67.06 \$
Employé # 78	496.16 \$
Énergie Valero inc.	5 279.55 \$
Excavation Déneigement Denis Poulin	2 069.55 \$
Excavation Mario Vallée	17 246.38 \$
Ferme Genest	1 490.00 \$
Flash Tribu	344.93 \$
Fortier David	500.00 \$
Fournitures de bureau Denis	631.08 \$
France Blumhar Thomassin	15.75 \$
Frank Langevin 1990 inc.	344.93 \$
Frédéric Ali	1 000.00 \$
Garda World	254.53 \$
Geneviève Binet	115.00 \$
Geneviève Guay	15.75 \$
Geneviève Mathieu Dagenais	401.70 \$
Gérard Bourbeau et Fils Inc	419.11 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Gisèle Lapointe	17.25 \$
Groupe financier AGA inc. in trust	338.67 \$
Groupe Négotel inc.	507.29 \$
Groupe Ultima inc.	(3 206.00) \$
Hewitt Équipement Limitée	1 127.17 \$
Hydro Québec	23 558.47 \$
IGA 8162	45.95 \$
Industrielle Alliance 02579	39 139.48 \$
Influence Sport	3 463.74 \$
Info Page	82.09 \$
Interconnexions LD	58.64 \$
Iron Mountain Canada Operations ULC	67.86 \$
Jessica Dumais Hudon	41.50 \$
Jessica Dumais Hudon	75.00 \$
Joanie Guénard	56.95 \$
Joannie Paquin	28.50 \$
Joli-Coeur Lacasse S.E.N.C.R.L.	388.05 \$
Jonathan Hamel	1 000.00 \$
Josianne Fillion	14.25 \$
Julie Nadon Solutions humaines	431.16 \$
Julien Lamarche	128.00 \$
Karine Lamarche	12.80 \$
Karine Maheux	1 000.00 \$
La Bûche Glacée inc.	103.48 \$
Latulippe inc.	180.00 \$
Laurence Watters	10.00 \$
Le Trèfle d'Or	2 988.70 \$
Les Copies de la Capitale inc.	664.44 \$
Les Editions Yvon Blais inc.	79.38 \$
Les Entreprises Delisle	1 681.51 \$
Les entreprises Tréma	22 523.61 \$
Les Pétroles Irving inc.	2 311.78 \$
Les produits Opti-max inc.	560.79 \$
Les Publications du Québec	86.00 \$
LES SERRES N.M. ENR.	2 455.68 \$
Linde Canada limité 15687	399.02 \$
Location d'outils Beauport inc.	77.03 \$
Location Sauvageau	73 467.73 \$
Louis Hamel enr.	3 724.51 \$
LSM ambiocréateurs	287.44 \$
Lumen	561.75 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	4 713.44 \$
Machinerie Landry & Fils	1 270.47 \$
Macpek Inc	914.59 \$
Maison des Jeunes La Barak	272.00 \$
Marie-Ève Caplette	75.00 \$
Marie-Ève Dufour	17.50 \$
Marie-Ève Tremblay	28.50 \$
Marilène Côté	14.50 \$
Martin Leclerc	12.80 \$
Meridian OneCap	574.20 \$
Michel Larouche, consultant RH Inc.	827.82 \$
Ministre du Revenu du Québec	42 043.39 \$
NAPA pièces d'autos	765.31 \$
Nicolas Geoffroy-Brulé	4 599.00 \$
Orizon mobile	282.62 \$
OUTILS PLUS M.J. INC.	- \$
Panavideo	717.34 \$
Pâtisserie le Far	360.00 \$
Paul Savard	(500.00) \$
Pause café Soleil	74.73 \$
Pavage Ray. Desrochers inc.	7 847.04 \$
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	483.65 \$
Placide Savard	(500.00) \$
Plomberie Ricard'eau-Pro	1 540.87 \$
Pneus Bélisle	204.66 \$
POSIMAGE INC	229.95 \$
Protection incendie PC	1 650.47 \$
Purolator Courier ltée	39.44 \$
Québec Hydraulique J.L.	312.17 \$
Québec multiplants	1 107.90 \$
Réal Huot inc.	6 176.05 \$
Receveur Général du Canada	17 247.80 \$
Régulvar	1 659.09 \$
Renaud-Bray	657.74 \$



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Ressource Laser inc.	271.34 \$
Richer Boulet Inc	348.89 \$
S.T.P. inc	126.47 \$
Sani John Inc.	331.11 \$
Sani Orléans inc.	19 010.90 \$
Sani-Terre Environnement inc.	34 592.74 \$
Sarah Bailly	80.00 \$
SCFP	1 444.03 \$
SCFP - Section locale 5187	1 219.32 \$
Scolart	578.92 \$
SÉAO -Constructo	48.88 \$
Shell Canada Products	1 198.58 \$
Simon L'Heureux	42.50 \$
Simon Pierre Allen	83.40 \$
Simon-Pierre Boivin	150.00 \$
SNQ de la Capitale (FN)	199.50 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	7 295.49 \$
Société protectrice des animaux de Québec	2 418.98 \$
Société québécoise d'information juridique	74.86 \$
Somavrac C.C. inc.	10 659.04 \$
S-Pace signalétique inc	952.57 \$
Station Service Alpin inc.	221.50 \$
Toshiba	834.59 \$
Transcontinental Media S.E.N.C.	855.42 \$
Union des municipalités du Québec	10 281.80 \$
Vallière Excavation enr.	1 178.85 \$
Véronique Lajoie	22.15 \$
Ville de Québec	55 706.02 \$
Vincent Nolet	75.00 \$
Visa Desjardins	2 568.43 \$
Vitro Plus Beauport	120.72 \$
Wurth Canada Lté	606.20 \$
Total	1 286 434.16 \$

- D'autoriser le maire, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

SUIVI

5. 257-07-18 Suivi des correspondances

Le maire, M. Carl Thomassin, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal.

6. 258-07-18 Mot du conseil municipal

Les membres du conseil municipal prennent la parole.

DÉPÔT

7. 259-07-18 Dépôt du rapport du maire - Faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport de l'auditeur externe

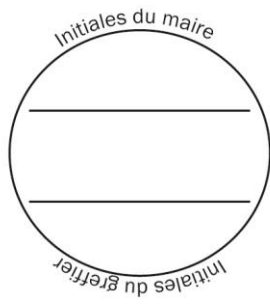
Le maire, M. Carl Thomassin, dépose les faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport de l'auditeur externe.

RÈGLEMENTS

8. 260-07-18 Avis de motion et présentation du projet de Règlement 842-18 - Règlement concernant les brûlages extérieurs modifiant le Règlement 703-13

Conformément à l'article 356 LCV, Mme la conseillère Édith Couturier donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement modifiant le Règlement 703-13 relatif aux brûlages extérieurs. Le projet de règlement est présenté et déposé.

Ce règlement vise à ajouter des normes concernant les foyers extérieurs, notamment les distances séparatrices entre le foyer et tout objet combustible.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

9. 261-07-18

N° de résolution ou annotations

Avis de motion et présentation du projet de Règlement 843-18 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 6 000 \$ pour effectuer des travaux d'entretien hivernal et de déneigement sur le chemin de l'espoir, pour les années 2018 à 2021, remboursable sur 3 ans

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Francis Côté donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement autorisant le déneigement et l'entretien hivernal du chemin de l'Espoir et un emprunt de 6 000 \$. Le projet de règlement est présenté et déposé.

Ce règlement autorise le conseil à emprunter un montant de 6 000 \$ afin d'assurer le déneigement et l'entretien hivernal du chemin de l'Espoir, qui est une rue privée. Il s'agit d'une taxe de secteur au montant approximatif de 400 \$ pour les résidences ayant une entrée charretière ou une adresse donnant sur ledit chemin.

10. 262-07-18

Avis de motion et présentation du projet de Règlement 844-18 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 70 000 \$ pour effectuer des travaux d'entretien hivernal et de déneigement sur la rue du Grand-Fond, pour les années 2018 à 2021, remboursable sur 3 ans

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Francis Côté donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement autorisant le déneigement et l'entretien hivernal de la rue du Grand-Fond et un emprunt de 70 000 \$. Le projet de règlement est présenté et déposé.

Ce règlement autorise le conseil à emprunter un montant de 70 000 \$ afin d'assurer le déneigement et l'entretien hivernal de la rue du Grand-Fond, qui est une rue privée. Il s'agit d'une taxe de secteur au montant approximatif de 570 \$ pour les résidences ayant une entrée charretière ou une adresse donnant sur ladite rue.

11. 263-07-18

Avis de motion et présentation du projet de Règlement 845-18 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 16 500 \$ pour effectuer des travaux d'entretien hivernal et de déneigement sur les rues Lortie et Saint-Charles, pour les années 2018 à 2021, remboursable sur 3 ans

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Francis Côté donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement autorisant le déneigement et l'entretien hivernal des rues Lortie et Saint-Charles et un emprunt de 16 500 \$. Le projet de règlement est présenté et déposé.

Ce règlement autorise le conseil à emprunter un montant de 16 500 \$ afin d'assurer le déneigement et l'entretien hivernal des rues Lortie et Saint-Charles, qui sont des rues privées. Il s'agit d'une taxe de secteur au montant approximatif de 500 \$ pour les résidences ayant une entrée charretière ou une adresse donnant sur lesdites rues.

12. 264-07-18

Avis de motion et présentation du projet de Règlement 846-18 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 31 500 \$ pour effectuer des travaux d'entretien hivernal et de déneigement sur les rues des Neiges et des Outardes, pour les années 2018 à 2021, remboursable sur 3 ans

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Francis Côté donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement autorisant le déneigement et l'entretien hivernal des rues des Neiges et des Outardes et un emprunt de 31 500 \$. Le projet de règlement est présenté et déposé.

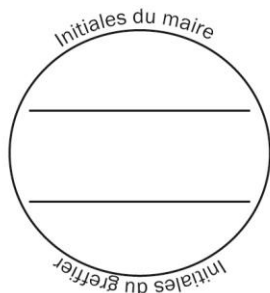
Ce règlement autorise le conseil à emprunter un montant de 31 500 \$ afin d'assurer le déneigement et l'entretien hivernal des rues des Neiges et des Outardes, qui sont des rues privées. Il s'agit d'une taxe de secteur au montant approximatif de 750 \$ pour les résidences ayant une entrée charretière ou une adresse donnant sur lesdites rues.

13. 265-07-18

Avis de motion et présentation du projet de Règlement 847-18 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 33 000 \$ pour effectuer des travaux d'entretien hivernal et de déneigement sur la rue des Remous, pour les années 2018 à 2021, remboursable sur 3 ans

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Francis Côté donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement autorisant le déneigement et l'entretien hivernal de la rue des Remous et un emprunt de 33 000 \$. Le projet de règlement est présenté et déposé.

Ce règlement autorise le conseil à emprunter un montant de 33 000 \$ afin d'assurer le déneigement et l'entretien hivernal de la rue des Remous, qui est une rue privée. Il



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

s'agit d'une taxe de secteur au montant approximatif de 370 \$ pour toutes les résidences ayant une entrée charretière ou une adresse donnant sur ladite rue.

14. 266-07-18

N° de résolution ou annotations

Avis de motion et présentation du projet de Règlement 848-18 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 64 000 \$ pour effectuer des travaux d'entretien hivernal et de déneigement sur la rue Rivemont, pour les années 2018 à 2021, remboursable sur 3 ans

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Francis Côté donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement autorisant le déneigement et l'entretien hivernal de la rue Rivemont et un emprunt de 64 000 \$. Le projet de règlement est présenté et déposé.

Ce règlement autorise le conseil à emprunter un montant de 64 000 \$ afin d'assurer le déneigement et l'entretien hivernal de la rue Rivemont, qui est une rue privée. Il s'agit d'une taxe de secteur au montant approximatif de 670 \$ pour toutes les résidences ayant une entrée charretière ou une adresse donnant sur ladite rue.

15. 267-07-18

Avis de motion et présentation du projet de Règlement 849-18 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 37 000 \$ pour effectuer des travaux d'entretien hivernal et de déneigement sur les rues Saint-Georges et Le Rossignol, pour les années 2018 à 2021, remboursable sur 3 ans

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Francis Côté donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement autorisant le déneigement et l'entretien hivernal des rues Le Rossignol et Saint-Georges et un emprunt de 37 000 \$. Le projet de règlement est présenté et déposé.

Ce règlement autorise le conseil à emprunter un montant de 37 000 \$ afin d'assurer le déneigement et l'entretien hivernal des rues Le Rossignol et Saint-Georges, qui sont des rues privées. Il s'agit d'une taxe de secteur au montant approximatif de 445 \$ ou 222,50 \$ pour le demi-tarif pour toutes les résidences ayant une entrée charretière ou une adresse donnant sur lesdites rues.

16. 268-07-18

Adoption du projet de Règlement 840-18 - Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), abrogeant et remplaçant le Règlement 712-14

Considérant que la Ville juge opportun d'abroger le Règlement 712-14 et de le remplacer par un nouveau règlement;

Considérant qu'un avis de motion et la présentation du présent règlement ont été donnés à la séance du conseil municipal tenue le 11 juin 2018;

Considérant que le projet de règlement a été remis à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, lesquels déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance;

Considérant que le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de remplacer le Règlement 712-14 :

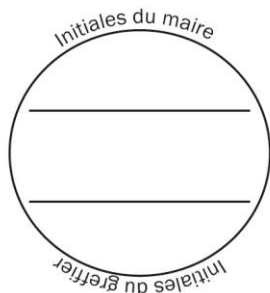
Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.

Il est résolu :

- D'adopter le projet de Règlement 840-18 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), abrogeant et remplaçant le Règlement 712-14;*
- De tenir une consultation publique au parc des Saphirs, avant la prochaine séance du conseil municipal;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

17. 269-07-18

N° de résolution ou annotations

Adoption du Règlement 841-18 - Règlement régissant le fonctionnement de la bibliothèque municipale, abrogeant et remplaçant le Règlement 572-08

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval est régie par la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval est membre du Réseau BIBLIO du Québec qui exige que les bibliothèques membres aient un règlement régissant leur fonctionnement;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer le règlement actuellement en vigueur;

Considérant qu'un avis de motion et la présentation du présent règlement ont été donnés à la séance du conseil municipal tenue le 11 juin 2018;

Considérant que le projet de règlement a été remis à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, lesquels déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance;

Considérant que le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de régir les activités de la bibliothèque et les tarifs qui s'y appliquent :

Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 841-18 – *Règlement régissant le fonctionnement de la bibliothèque municipale, abrogeant et remplaçant le Règlement 572-08*;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

18. 270-07-18

URBANISME

Demande de PIIA - 434, avenue Sainte-Brigitte (ajout d'une porte extérieure sur un immeuble en zone mixte)

Considérant la demande de PIIA 2018-0017 déposée le 15 mai 2018;

Considérant que la demande vise l'ajout d'une porte extérieure sur un immeuble situé en zone mixte M-5, dont les travaux sont visibles de l'extérieur et qu'elle est assujettie au chapitre 9 du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tous points les objectifs et critères du PIIA;

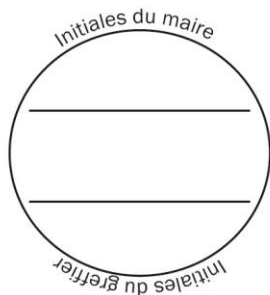
Considérant que le propriétaire s'engage à peindre la porte de service d'une couleur s'agençant au revêtement de maçonnerie et à conserver les portes vitrées sur le mur secondaire, donnant sur la rue de la Fabrique;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA 2018-0017 pour l'ajout d'une porte extérieure sur un bâtiment situé en zone mixte, conformément aux documents soumis au CCU le 26 juin 2018 :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA 2018-0017, pour le 434, avenue Sainte-Brigitte, pour l'ajout d'une porte extérieure sur un bâtiment situé en zone mixte M-5, conformément aux documents soumis au CCU le 15 mai 2018;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

19. 271-07-18
N° de résolution ou annotations

Demande de PIIA – 339, avenue Sainte-Brigitte (installation d'une enseigne)

Considérant la demande de PIIA 2018-0020 déposée le 5 juin 2018;

Considérant que la demande vise l'installation d'une enseigne sur un bâtiment situé en zone autre qu'habitation, soit la zone commerciale CA-4 et qu'elle est assujettie au chapitre 10 du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tous points les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA 2018-0020 pour l'installation d'une enseigne sur un bâtiment situé en zone autre qu'en zone habitation (zone commerciale CA-4), conformément aux documents soumis au CCU le 26 juin 2018 :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA 2018-0020, pour le 339, avenue Sainte-Brigitte, pour l'installation d'une enseigne sur un bâtiment situé en zone autre qu'en zone habitation (zone commerciale CA-4), conformément aux documents soumis au CCU le 26 juin 2018;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

20. 272-07-18

Demande de PIIA – 150, rue Kildare (installation d'une enseigne)

Considérant la demande de PIIA 2018-0021 déposée le 13 juin 2018;

Considérant que la demande vise l'installation d'une enseigne sur un bâtiment situé en zone autre qu'habitation, soit la zone commerciale CA-3 et qu'elle est assujettie au chapitre 10 du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA 2018-0021 pour l'installation d'une enseigne sur un bâtiment situé en zone autre qu'en zone habitation (zone commerciale CA-3), conformément aux documents soumis au CCU le 26 juin 2018 :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA 2018-0021, pour le 150, rue Kildare, l'installation d'une enseigne sur un bâtiment situé en zone autre qu'en zone habitation (zone commerciale CA-3), conformément aux documents soumis au CCU le 26 juin 2018;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

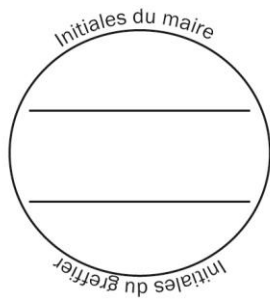
Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

21. 273-07-18

Demande de PIIA - 20, rue du Domaine (installation d'une enseigne communautaire)

Considérant la demande de PIIA 2018-0022 déposée le 15 juin 2018;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que la demande vise l'installation d'une enseigne communautaire sur un immeuble situé en zone autre qu'habitation, soit la zone mixte M-6 et qu'elle est assujettie au chapitre 10 du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

N° de résolution ou annotations

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA 2018-0022 pour l'installation d'une enseigne communautaire sur un immeuble situé en zone autre qu'habitation, soit la zone mixte M-6, conformément aux documents soumis au CCU le 26 juin 2018 :

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA 2018-0022, pour le 20, rue du Domaine, pour l'installation d'une enseigne communautaire sur un immeuble situé en zone autre qu'habitation, soit la zone mixte M-6, conformément aux documents soumis au CCU le 26 juin 2018;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

22. 274-07-18

Demande de PIIA – 354, rue Auclair (construction en zone de contrainte visuelle)

Considérant la demande de PIIA 2018-0023 déposée le 29 juin 2018;

Considérant que la demande vise la construction d'un bâtiment principal et d'un bâtiment secondaire de plus de 25 mètres carrés (m²), en zone de contraintes visuelles et qu'elle est assujettie au chapitre 4 du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA 2018-0023 pour la construction d'un bâtiment principal et d'un bâtiment secondaire de plus de 25 mètres carrés (m²), en zone de contraintes visuelles, conformément aux documents soumis au CCU le 3 juillet 2018 :

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA 2018-0023, pour le 354, rue Auclair, pour la construction d'un bâtiment principal et d'un bâtiment secondaire de plus de 25 mètres carrés (m²), en zone de contraintes visuelles, conformément aux documents soumis au CCU le 3 juillet 2018;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

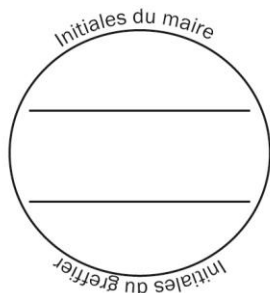
23. 275-07-18

Demande de PIIA – 354, rue Auclair (aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés)

Considérant la demande de PIIA 2018-0024 déposée le 29 juin 2018;

Considérant que la demande vise l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés (m²) et qu'elle est assujettie aux articles 5.1.2 et 5.1.5 du Règlement 614-11 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, découlant du règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que la demande respecte en tous points les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA 2018-0024 l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés (m²), conformément aux documents soumis au CCU le 3 juillet 2018 :

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA 2018-0024, pour le 354, rue Auclair, l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés (m²), conformément aux documents soumis au CCU le 3 juillet 2018;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annotations

24. 276-07-18 Demande de dérogation mineure - 906, avenue Sainte-Brigitte (marge avant d'un bâtiment principal)

Considérant la demande de dérogation mineure portant le numéro 2018-0019 déposée le 29 mai 2018;

Considérant que cette demande vise à rendre réputé conforme l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée à 6,84 mètres de la ligne avant de propriété au lieu d'au moins 7,62 mètres tel que précisé à l'article 4.5.1 du Règlement 455-04 – *Règlement de zonage*, grille de zonage pour la zone HA-12;

Considérant que le demandeur (propriétaire) a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'étude de la demande de dérogation mineure;

Considérant que l'application de la réglementation en vigueur cause un préjudice sérieux au propriétaire;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 26 juin 2018 :

Sur la proposition de Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien.

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de dérogation mineure 2018-0019 et d'approuver les plans et documents soumis au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 26 juin 2018;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

25. 277-07-18 Demande de dérogation mineure - 179, avenue Sainte-Brigitte (marge latérale d'un bâtiment principal)

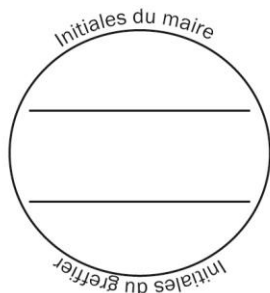
Considérant la demande de dérogation mineure portant le numéro 2018-0018 déposée le 28 mai 2018;

Considérant que cette demande vise à rendre réputée conforme l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée à 0,37 mètre de la ligne latérale gauche de la propriété au lieu d'au moins 2 mètres tel que précisé à l'article 4.5.1 du Règlement 455-04 – *Règlement de zonage*, grille de zonage pour la zone HB-7;

Considérant que le demandeur (propriétaire) a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'étude de la demande de dérogation mineure;

Considérant que l'application de la réglementation en vigueur cause un préjudice sérieux au propriétaire;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 26 juin 2018 :

Sur la proposition de Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien.

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de dérogation mineure 2018-0018 et d'approuver les plans et documents soumis au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 26 juin 2018;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annotations

APPROVISIONNEMENTS

26. 278-07-18

Adjudication à Sotraco pour des travaux de dragage du lac Goudreault et d'ajout d'une borne sèche

Considérant que la Ville doit effectuer des travaux de dragage du lac Goudreault et l'ajout d'une borne sèche;

Considérant que lors de l'appel d'offres public (SBDL2018-03), aucune soumission n'a été reçue;

Considérant qu'un nouvel appel d'offres (SBDL2018-05) a été lancé le 15 juin 2018 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 4 juillet 2018;

Considérant les résultats suivants et la conformité des soumissions reçues :

SOUSSIONNAIRES	Sous-total 1 Dragage du lac	Sous-total 2 Borne sèche	TOTAL CONTRAT Avant taxes	Conformité
Excavations Lafontaine inc.	235 458,37 \$	18 350,00 \$	253 808,37 \$	Oui
Construction Polaris	165 702,25 \$	59 297,75 \$	225 000,00 \$	Oui
Sotraco inc.	140 321,80 \$	40 388,60 \$	180 710,40 \$	Oui*

Considérant la recommandation de l'ingénieur au dossier d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *Sotraco* :

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat de dragage du lac Goudreault et de l'ajout d'une borne sèche au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *Sotraco*, pour un montant de 180 710,40 \$, avant les taxes applicables, conformément au devis et au bordereau de soumission de l'appel d'offres SBDL2018-05;
- Que le présent contrat soit financé à même le Règlement 826-18 - *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000\$*;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

27. 279-07-18

Adjudication à RaySource pour l'acquisition d'étagères pour la bibliothèque

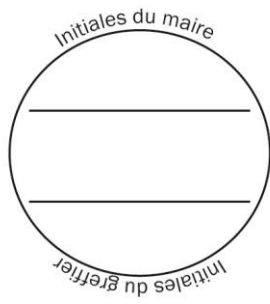
Considérant que la Ville doit faire l'acquisition d'étagères pour la bibliothèque municipale;

Considérant que la Ville a effectué une demande de prix et que *RaySource* a soumis un montant de 5 975 \$ pour l'acquisition de trois (3) sections d'étagère;

Considérant la recommandation de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire d'adjuger le contrat à *RaySource*:

Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- D'adjuger le contrat pour l'acquisition de trois (3) sections d'étagères pour la bibliothèque municipale à RaySource, pour un montant de 5 975,00 \$, avant les taxes applicables;
- Que le présent contrat soit financé à même le Règlement 826-18 - *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000\$*;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

LOISIRS

28. 280-07-18

Subvention dans le cadre du programme d'aide à la jeunesse

Considérant la demande de subvention de M. Maximus Patry dans le cadre du programme d'aide à la jeunesse;

Considérant que M. Maximus Patry est un jeune joueur de baseball qui a participé au Tournoi Bantam AA de Gatineau de Baseball Québec, du 28 juin au 1^{er} juillet 2018;

Considérant l'analyse et la recommandation de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire :

Sur la proposition de M. le conseiller Jimmy Laprise

Il est résolu :

- D'octroyer une subvention de 150,00 \$ à M. Maximus Patry, conformément à la politique d'aide à la jeunesse;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

RESSOURCES HUMAINES

29. 281-07-18

Nomination de Mme Marie-Alexandre Girard-Deschênes à titre d'inspectrice en bâtiment, temporaire, à temps plein pour le remplacement d'un congé de maternité

Considérant le départ d'une inspectrice en bâtiment en congé de maternité;

Considérant que les fonctions de ce poste occasionnent une charge de travail considérable ne pouvant être partagée auprès de ressource à l'interne;

Considérant la Résolution 193-05-17 confirmant l'embauche de Mme Marie-Alexandre Girard-Deschênes à titre d'inspectrice en bâtiment, temporaire, pour une durée de six (6) mois;

Considérant la Résolution 427-11-17 renouvelant le contrat de Mme Marie-Alexandre Girard-Deschênes jusqu'en février 2018;

Considérant la Résolution 079-02-18 renouvelant le contrat de Mme Marie-Alexandre Girard-Deschênes jusqu'en novembre 2018;

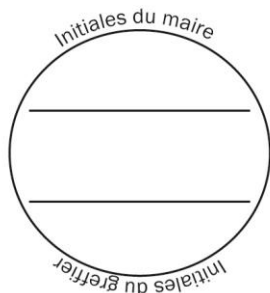
Considérant que Mme Marie-Alexandre Girard-Deschênes a démontré de nombreuses qualités tant au service à la clientèle que dans sa polyvalence, sa facilité d'apprendre et son efficacité;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe, Mme Audrey Beaulieu, et du directeur du Service de l'aménagement du territoire, M. Michaël Boutin :

Sur la proposition de M. le conseiller Jimmy Laprise.

Il est résolu :

- De prolonger le contrat de Mme Marie-Alexandre Girard-Deschênes, à titre d'inspectrice en bâtiment, à temps plein, de façon temporaire, jusqu'en août 2019, soit jusqu'au retour de Mme Julie Pellerin (remplacement de congé de maternité); suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur et du contrat de travail à durée déterminée qui lui est propre



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- D'adopter le contrat à durée déterminée qui lui est propre;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

N° de résolution ou annotations

30. 282-07-18 **Modification de la lettre d'entente 2018-01 intervenue entre la Ville et le syndicat, section locale 4944**

Considérant que l'article 13.02 de la convention collective de travail des cols bleus en vigueur prévoit un horaire de travail pour le personnel du service des travaux publics;

Considérant la Résolution 121-03-18 ratifiant la lettre d'entente intervenue avec le syndicat, section locale 4944, relative à l'horaire de travail du journalier attitré au Service des loisirs, des sports de la culture et vie communautaire;

Considérant ladite lettre d'entente doit être modifiée afin de répondre davantage aux besoins du Service des loisirs, des sports de la culture et vie communautaire;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.

Il est résolu :

- D'adopter la lettre d'entente 2018-01 – Version juin 2018, liant la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4944 (cols bleus) concernant la modification à l'horaire de travail du poste de journalier;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

31. 283-07-18 **Motion de félicitations pour les 25 années de service actif de M. Louis Bouchard**

Considérant que M. Louis Bouchard cumule 25 années de service au sein de la Ville;

Considérant que M. Bouchard a travaillé pour le Service des travaux publics à titre d'opérateur-journalier et a su prouver sa valeur par ses aptitudes à opérer la machinerie des travaux publics;

Considérant que durant toute cette période, il a fait preuve de professionnalisme, de dévouement et de loyauté :

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- De remercier M. Louis Bouchard pour toutes ces années passées à la Ville;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

AUTORISATION DE SIGNATURES

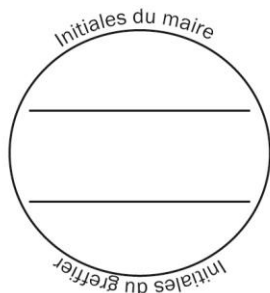
32. 284-07-18 **Autorisation de signature – Protocole d'entente « Domaine de la Petite Europe, phase 1 »**

Considérant qu'il y a lieu de revoir le protocole intervenu entre les parties qui date de 2011 et qui ne reflète plus la réalité;

Considérant que plusieurs rencontres ont été tenues entre les représentants de la Ville et M. Lucien Nadeau;

Considérant que le protocole reflète la volonté des parties;

Considérant que le protocole respecte les Règlements municipaux et que les différents services qui pourront être impactés par ce protocole ont tous été à même d'apporter leurs commentaires :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

- D'autoriser le maire et le directeur général, ou en son absence, la greffière à signer le protocole d'entente « entente relative à l'exécution de travaux municipaux par des promoteurs dans le cadre d'une ouverture de rue survenue le 27 avril 2011 - « Domaine de la Petite Europe phase 1 ».

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

N° de résolution ou annotations

33. 285-07-18 Ratification de l'entente relative aux travaux du Domaine Sainte-Brigitte-sur-le-Golf, phase 4

Considérant la Résolution 205-05-18 autorisant la signature d'une entente relative aux travaux du Domaine Sainte-Brigitte-sur-le-Golf, phase 4;

Considérant que cette entente a été signée en date du 22 juin 2018 :

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- De ratifier l'entente relative aux travaux du Domaine Sainte-Brigitte-sur-le-Golf, phase 4, signée par toutes les parties en date du 22 juin 2018.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

DIVERS

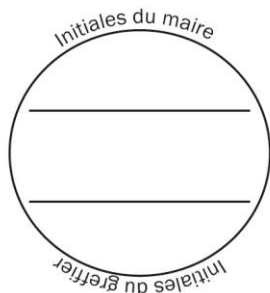
34. 286-07-18 Nomination des élus sur divers comités

Considérant que le conseil municipal souhaite attirer des dossiers et nommés certains élus sur des comités :

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- De nommer Mme Édith Couturier sur le comité de circulation;
- D'attirer les dossiers suivants à chacun des élus :
 - M. Jean Giroux
 - Budget
 - Action Sentiers Lavalais
 - Mme Laurie Thibault-Julien
 - Budget
 - Reboisement
 - Matinée mères enfants
 - M. Jimmy Laprise
 - Budget
 - Sport et loisirs
 - Réseau de développement économique
 - M. Francis Côté
 - Budget
 - Conseil d'établissement
 - Marché public
 - M. Louis-Georges Thomassin
 - Budget
 - Âge d'or
 - Résidence Le Trèfle d'Or
 - Association des motoneiges
 - Coop Santé



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Édith Couturier
 - Budget
 - Comité de circulation
 - Protection incendie/Sécurité publique
 - Maison des jeunes La Barak
 - Bibliothèque
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

35. 287-07-18

Période de questions

À 19 h 24, le maire, M. Carl Thomassin, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14.*

La période de questions s'est terminée à 19 h 32

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

36 288-07-18

Levée de la séance

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu de lever la séance à 19 h 33.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, M. le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

M. Carl Thomassin
Maire

Caroline Nadeau, avocate, OMA
Greffière

¹ [Note au lecteur]

Le maire, ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du maire ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.